



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2018-164

PUBLIÉ LE 7 MAI 2018

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2018-05-02-005 - Arrêté portant délégation de signature - PCRP 16 Porte Dauphine (2 pages)	Page 3
75-2018-05-07-004 - Arrêté portant délégation de signature - PRS PARISIEN 2 (3 pages)	Page 6
75-2018-05-07-005 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 9 OUEST (3 pages)	Page 10
75-2018-05-02-004 - Arrêté portant délégation de signature - SIE PARIS 14 (5 pages)	Page 14
75-2018-05-07-002 - Arrêté portant délégation de signature - SIP PARIS 10 (5 pages)	Page 20
75-2018-05-07-003 - Arrêté portant délégation de signature - SIP PARIS 10 (5 pages)	Page 26
75-2018-05-02-003 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Mai 2018 (6 pages)	Page 32

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-05-02-005

Arrêté portant délégation de signature - PCR 16 Porte  
Dauphine



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLES DE GESTION FISCALE  
Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine 16<sup>ème</sup> PORTE DAUPHINE  
146 Avenue de Malakoff  
75775 PARIS Cedex 16

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable du Pôle de contrôle Revenus / Patrimoine 16<sup>ème</sup> PORTE DAUPHINE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom & prénom	Nom & prénom	Nom & prénom
M. François CAUCHI	MME Sophie CHAMBON	M. Fabien DERACHE
M. Stéphan DI CRISTOFANO	M. Eric LAFITTE	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom & prénom	Nom & prénom	Nom & prénom
Mme Virginie BADAUD	M. Cédric D'OLIVEIRA	Mme Françoise DE JEKELLFALUSSY
M Djamel DJEBROUNI	M. Frédéric FAURE	M. Aurélien HENRY
MME Clémence LEGENT	M. José LOPES	Mme Sandrine ROUVET

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

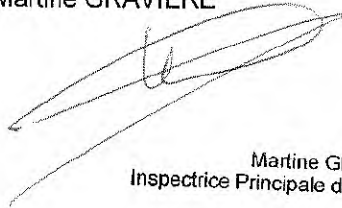
**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 mai 2018

La responsable du Pôle de Contrôle  
Revenus/Patrimoine 16<sup>ème</sup> Porte Dauphine

Martine GRAVIERE



Martine GRAVIERE  
Inspectrice Principale des Finances Publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-05-07-004

Arrêté portant délégation de signature - PRS PARISIEN 2



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Direction Régionale des Finances Publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Pôle de gestion fiscale 2  
P.R.S. Parisien 2  
101, rue de Tolbiac  
75630 PARIS CEDEX 13

### DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU PÔLE DE RECouvreMENT SPECIALISE Parisien 2

Le comptable public, Monsieur Eric DUNAS, responsable du pôle de recouvrement spécialisé parisien 2 ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à **M. Claude FEO, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques**, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé parisien 2, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 70 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des actes relatifs au recouvrement – Décisions contentieuses et gracieuses
Mme Véronique BIHAN	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Florence GLAZ	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Eliane JUDES	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Florence MARCIN	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Geneviève CLERMONT	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Sihem SAIDOUNI	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
M Jean-Luc YOUHANNA	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
M Vincent BILLY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
Mme Gladys HOUDIN	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Sylvia COURVILLE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Dorothée DEVEAUX	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Sylvie FLORUS	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Isabelle LE FEVRE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Nadège MABILEAU	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Nadjiba OUSSAR	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M Cyrille BEAUME	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M Yann FRELAT	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M Alexandre KELLER	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M Cyril ROY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M Julien SAVARY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M Gildas RENAUD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €



**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le **- 7 MAI 2018**

Le Comptable public, responsable du pôle de  
recouvrement spécialisé parisien 2,



Eric DUNAS

Administrateur des Finances Publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-05-07-005

Arrêté portant délégation de signature - SIE 9 OUEST

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU  
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôles de gestion fiscale  
SIE Paris 9<sup>ème</sup> arrondissement Ouest  
9 rue d'Uzès  
75074 Paris Cedex 02

### Délégation de signature

Le comptable, monsieur Patrick FIZET, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 9<sup>ème</sup> Ouest ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Anne POUREAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 9<sup>ème</sup> Ouest, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. Christophe DE CONTET                      Mme Evelyne ROULIER  
M. Alain DALUZEAU

- 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

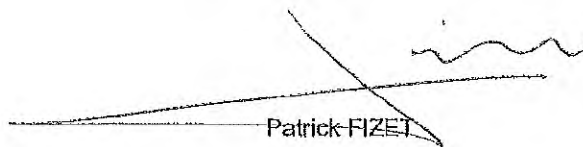
Mme Madina ADJADI	Contrôleuse des finances publiques
Mme Laurence BLANC	Contrôleuse des finances publiques
Mme Lauriane CASSARD	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme Sylvie CASTEJON	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme Monique DEC COHEN	Contrôleuse des finances publiques
M. Alain DIENE	Contrôleur des finances publiques
M. Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques
M. Jean-Yves DUBORD	Contrôleur des finances publiques
Mme Nathalie DURAC	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme Marie-Claire EVAN	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme Mélody FABREGES	Contrôleuse des finances publiques
M. Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques
Mme Sonia ITKINE	Contrôleuse des finances publiques
Mme Solange MEIRONE	Contrôleuse principale des finances publiques
M. Pascal PASTY	Contrôleur principal des finances publiques
M. Henri SIOUSARRAM	Contrôleur des finances publiques
M. Vincent TAIEB	Contrôleur des finances publiques

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, **- 7 MAI 2018**

Le comptable, responsable de service des impôts  
des entreprises Paris 9<sup>ème</sup> Ouest



Patrick FIZET

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-05-02-004

Arrêté portant délégation de signature - SIE PARIS 14



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET  
DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE  
SIE PARIS 14<sup>ème</sup>  
29 rue du Moulin Vert  
75675 Paris Cedex 14

## Délégation de signature

Le comptable, Monsieur Eric DELACHAPELLE, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 14<sup>ème</sup> ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Stéphane BOUDERLIQUE, inspecteur des finances publiques ;
- Madame Fabienne DELPUECH, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Chantal SELVINI, inspectrice des finances publiques ;

adjoint(e)s au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 14<sup>ème</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Christophe ARDOUIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Ahmed ARIDJ	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie BARTHUEL	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Bruno BEDNAREK	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Brigitte BERTHELOT	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Martine BOUTIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Aurélie CARPIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Brigitte CAUMARTIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie CHARLES	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Fabienne HAREL	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Didier LEHERICY	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Isabelle LARDEAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Josette LEMUS	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Pierre LEOPOLD	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €



Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Jean-Louis PAUL	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Alain PETIT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Emmanuel POTIER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Vesna PRAIZOVIC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Claudine RAPHANAUD	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Fabrice ROUSSEAU	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Delphine SQUILLACI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jean-Paul VIVET	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Adrien ARDUINI	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Lauranne AYACHE	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Fanny CABASSUT	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Fatma GUESSOUS	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Véronique MAHE	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Emelyn ROBERT	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Nora SAIB	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Jeanne-Alice THEVENET	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
  - 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. Christophe ARDOUIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Ahmed ARIDJ	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Sylvie BARTHUEL	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. Bruno BEDNAREK	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme Brigitte BERTHELOT	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme Martine BOUTIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme Aurélie CARPIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Brigitte CAUMARTIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme Sylvie CHARLES	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme Fabienne HAREL	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Didier LEHERICY	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme Isabelle LARDEAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Josette LEMUS	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. Pierre LEOPOLD	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Jean-Louis PAUL	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
M. Alain PETIT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Emmanuel POTIER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Vesna PRAIZOVIC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Claudine RAPHANAUD	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. Fabrice ROUSSEAU	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Delphine SQUILLACI	Contrôleuse des finances publiques	2 000 €
M. Jean-Paul VIVET	Contrôleur principal des finances publiques	2 000 €
M. Adrien ARDUINI	Agent des finances publiques	2 000 €
Mme Lauranne AYACHE	Agente des finances publiques	2 000 €
Mme Fanny CABASSUT	Agente des finances publiques	2 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Fatma GUESSOUS	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme Véronique MAHE	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme Emelyn ROBERT	Agente des finances publiques	2 000 €
Mme Nora SAIB	Agente des finances publiques	2 000 €
Mme Jeanne-Alice THEVENET	Agente principale des finances publiques	2 000 €

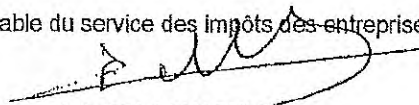
#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris..

A Paris, le **-2 MAI 2018**

Le comptable,

Responsable du service des impôts des entreprises



Eric DELACHAPELLE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-05-07-002

Arrêté portant délégation de signature - SIP PARIS 10



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE  
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLES DE GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 10e  
6 Cité Paradis  
75475 PARIS cedex 10

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

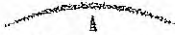
La Comptable, Monsieur Alain ROCHE, responsable du service des impôts des particuliers (S.I.P.) de PARIS 10<sup>ème</sup>  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Rosaria CUSENZA, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du Comptable soussigné,
  - a) les avis de mise en recouvrement ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

  
MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS



## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux Inspecteurs des Finances Publiques désignés ci-après :

Mme Camille GOMEZ	Mme Maryse MAYOUX	M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS
-------------------	-------------------	-------------------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Nadia AIT BRAHAME	Mme Kullik AYDINAK	M. Olivier CAPDEGELLE
M. Edgar LAFFORGUE	M. Jean Luc MARTIN	M. Stéphane RODET
Mme Chantal TIRABASSI		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Fabrice BOUTROU	M. Yousaf CHAALAL	M. Alexandre COTTE
Mme Julie FELIX	Mme Corinne GALEOTTI	Mme Delphine GALEWSKI
M. Sylvain GOISMIER	Mme Hajnalka GHOUTI	M. Rida HAMDJ
M. Jérôme HUMBERT	M. Mohamed LAIDOUNI	M. Sylvain LAURUOL
M. Serge LE NORMAND	Mme Élodie MIGNOT	M. Jacques NEDELLEC
Mme Vanessa TECHER	Mme Laurence VIGNAIS	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Camille GOMEZ	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Maryse MAYOUX	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme Nadia AIT BRAHAM	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Josiane CHAABAN	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Agnès FAISANT	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Maryse GEA	Contrôleuse principale des finances publiques	5 000 €
Mme Françoise LAURENS	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Laurent LE POGAM	Contrôleur principal des finances publiques	5 000 €
Mme Pascale MORIN-SALLES	Contrôleuse principale des finances publiques	5 000 €
Mme Irène MOULOUNGUI	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Bruno PIERSON	Contrôleur principal des finances publiques	5 000 €
M. Stéphane RODET	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
Mme Delphine SINNA	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Thomas CHEVEREAUD	Agent des finances publiques	2 000 €
M. Axel DUPONT	Agent des finances publiques	2 000 €
M. Philippe JACQUOT	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme Laure JEROME	Agente des finances publiques	2 000 €
M. Julien SIMONNEAU	Agent des finances publiques	2 000 €
M. Jean TRUSKOWSKI	Agent principal des finances publiques	2 000 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Camille GOMEZ	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	-



Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Maryse MAYOUX	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	-
M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	-
Mme Nadia AIT BRAHAM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	-
Mme Kullik AYDINAK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	-
M. Olivier CAPDEGELLE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	-
M. Edgar LAFFORGUE	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	-
M. Jean-Luc MARTIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	-
M. Stéphane RODET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	-
Mme Chantal TIRABASSI	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	-
M. Fabrice BOUTROU	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Yousaf CHAALAL	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Alexandre COTTE	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Julie FELIX	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Corinne GALEOTTI	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
Mme Delphine GALEWSKI	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. Sylvain GOISMIER	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Hajnalka GHOUTI	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Rida HAMDI	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Jérôme HUMBERT	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Mohamed LAIDOUNI	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Sylvain LAURUOL	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Serge LE NORMAND	Agent principal des finances publiques	2 000 €	-
Mme Elodie MIGNOT	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
M. Jacques NEDELLEC	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Vanessa TECHER	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
Mme Laurence VIGNAIS	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-

**MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS**





**Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris , le **- 7 MAI 2018**

Le Comptable,  
Responsable de service des impôts des particuliers



**Alain ROCHE**

  
**MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-05-07-003

Arrêté portant délégation de signature - SIP PARIS 10



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE  
DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
POLES DE GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 10<sup>e</sup>  
6 Cité Paradis  
75475 PARIS cedex 10

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

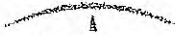
La Comptable, Monsieur Alain ROCHE, responsable du service des impôts des particuliers (S.I.P.) de PARIS 10<sup>ème</sup>  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Rosaria CUSENZA, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du Comptable soussigné,
  - a) les avis de mise en recouvrement ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

  
MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS



## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux Inspecteurs des Finances Publiques désignés ci-après :

Mme Camille GOMEZ	Mme Maryse MAYOUX	M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS
-------------------	-------------------	-------------------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Nadia AIT BRAHAME	Mme Kullik AYDINAK	M. Olivier CAPDEGELLE
M. Edgar LAFFORGUE	M. Jean Luc MARTIN	M. Stéphane RODET
Mme Chantal TIRABASSI		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Fabrice BOUTROU	M. Yousaf CHAALAL	M. Alexandre COTTE
Mme Julie FELIX	Mme Corinne GALEOTTI	Mme Delphine GALEWSKI
M. Sylvain GOISMIER	Mme Hajnalka GHOUTI	M. Rida HAMDJ
M. Jérôme HUMBERT	M. Mohamed LAIDOUNI	M. Sylvain LAURUOL
M. Serge LE NORMAND	Mme Élodie MIGNOT	M. Jacques NEDELLEC
Mme Vanessa TECHER	Mme Laurence VIGNAIS	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Camille GOMEZ	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Maryse MAYOUX	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme Nadia AIT BRAHAM	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Josiane CHAABAN	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Agnès FAISANT	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Maryse GEA	Contrôleuse principale des finances publiques	5 000 €
Mme Françoise LAURENS	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Laurent LE POGAM	Contrôleur principal des finances publiques	5 000 €
Mme Pascale MORIN-SALLES	Contrôleuse principale des finances publiques	5 000 €
Mme Irène MOULOUNGUI	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Bruno PIERSON	Contrôleur principal des finances publiques	5 000 €
M. Stéphane RODET	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
Mme Delphine SINNA	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Thomas CHEVEREAUD	Agent des finances publiques	2 000 €
M. Axel DUPONT	Agent des finances publiques	2 000 €
M. Philippe JACQUOT	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme Laure JEROME	Agente des finances publiques	2 000 €
M. Julien SIMONNEAU	Agent des finances publiques	2 000 €
M. Jean TRUSKOWSKI	Agent principal des finances publiques	2 000 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Camille GOMEZ	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	-



Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Maryse MAYOUX	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	-
M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	-
Mme Nadia AIT BRAHAM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	-
Mme Kullik AYDINAK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	-
M. Olivier CAPDEGELLE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	-
M. Edgar LAFFORGUE	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	-
M. Jean-Luc MARTIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	-
M. Stéphane RODET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	-
Mme Chantal TIRABASSI	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	-
M. Fabrice BOUTROU	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Yousaf CHAALAL	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Alexandre COTTE	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Julie FELIX	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Corinne GALEOTTI	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
Mme Delphine GALEWSKI	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. Sylvain GOISMIER	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Hajnalka GHOUTI	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Rida HAMDJ	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Jérôme HUMBERT	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Mohamed LAIDOUNI	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Sylvain LAURUOL	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Serge LE NORMAND	Agent principal des finances publiques	2 000 €	-
Mme Elodie MIGNOT	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
M. Jacques NEDELLEC	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Vanessa TECHER	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
Mme Laurence VIGNAIS	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-

**MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS**




**Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris , le **- 7 MAI 2018**

Le Comptable,  
Responsable de service des impôts des particuliers



**Alain ROCHE**

  
**MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-05-02-003

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe  
II au code général des impôts - Mai 2018



**Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 2 mai 2018

Nom - Prénom	Responsables des services	
	<b>Services des Impôts des Entreprises :</b>	
FOULON Francis	Paris 1er	
BROTHIER Hubert	Paris 2ème Bonne Nouvelle	
COMTE Martine	Paris 2ème Vivienne	
GUILIER Jean-Loup	Paris 3ème	
VANSUYT Marie	Paris 4ème	
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème	
DANTON Brigitte	Paris 6ème	
VERGUIN Pierre	Paris 7ème	
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Élysées	
GAILLARD Françoise	Paris 8ème Europe Haussmann	
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Europe Rome	
DUVERT Claude	Paris 8ème Madeleine	
FRAPIER Annie	Paris 8ème Roule	<b>SPIRIDION Eric, à compter du 25 mai 2018</b>
NGUYEN Pascal	Paris 9ème Est	
BONHOMME Marc	Paris 9ème Ouest	<b>FIZET Patrick, à compter du 7 mai 2018</b>
BLANCHON Alain	Paris 10ème Nord	
PONS Jean Michel	Paris 10ème Sud	
SUDON Pascale	Paris 11ème Saint-Ambroise	
LETOILE Dominique	Paris 11ème Folie-Méricourt	
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin	
GUISELIN Dominique	Paris 12ème Daumesnil	
CLOUSSE Dominique	Paris 12ème Picpus	
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème	
DELACHAPELLE Eric	Paris 14ème	
SERVOZ Daniel	Paris 15ème St Lambert	
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel	
SANTIN Lydia	Paris 15ème Necker	
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud	
CASTETS Alain	Paris 16ème Chaillot	

PERILLIER Bernard  
LIEGEOIS Mireille  
HESSEL Henri  
CUISSET Carole  
BONNEFOI Gérard  
LEMAIRE Pascal  
NEGRE Christian  
MARMISSE Patrick  
HADDOUCHE Jean-François  
TREVISAN-SALLES Catherine

---

GUIGUES Fabienne  
CARUBIA Michèle  
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse  
PECHEUR Jean-Luc  
COLOMBE Didier  
TCHAM Samia  
GABELOTEAU Hervé  
ROCHE Alain  
BEUNEUX Brigitte  
PIN Odile  
GEOFFRAY Sylvie  
ROUX Nadia  
GREGOIRE Thierry  
BROCHET Françoise  
CARDEAU Marie-Françoise  
CHABAS Laurent  
DURET Jean-Jacques  
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose  
GUIGUES Roland  
CARDEAU Pierre  
MEURVILLE Anne  
VILLET Danielle  
MATHONNIERE Claude  
DIME Chantal, p.i  
GROSS Jean Yves  
PUIGMAL Alain  
CHAUSSEY Claire

Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 17ème Batignolles  
Paris 17ème Les Ternes  
Paris 17ème Monceau Epinettes  
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or  
Paris 18ème Grandes-Carrières  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise

---

### Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème  
Paris 3ème - 4ème  
Paris 5ème  
Paris 6ème  
Paris 7ème  
Paris 8ème  
Paris 9ème  
Paris 10ème  
Paris 11ème Oberkampf  
Paris 11ème Ledru-Rollin  
Paris 12ème Daumesnil  
Paris 12ème Picpus  
Paris 13ème La Gare  
Paris 13ème Maison-Blanche  
Paris 14ème Montparnasse  
Paris 14ème Alésia  
Paris 15ème Saint-Lambert  
Paris 15ème Grenelle-Javel  
Paris 15ème Necker  
Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 16ème Auteuil  
Paris 16ème La Muette  
Paris 17ème Plaine-Monceau  
Paris 17ème Reims  
Paris 17ème Epinettes  
Paris 18ème Boucry  
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord

KUBIAK Sylvain, à compter du 24 mai 2018

DUPLAIX Annick  
PALIX Gérard  
GUIBON François  
REYNAUD Bernard  
CARLES Monique

AROLD Didier  
AULARD Denis  
AROLD Didier, p.i.  
LABIE Anne-Marie  
RICHARD François, p.i.  
RICHARD François  
GINESTOUX Bernadette, p.i.  
MROZEK Patrick, p.i.  
DAVID René, p.i.  
DAVID René, p.i.  
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i.  
FISCHER Eve-Laurence

BOUTHIER Pascal  
DUFRESNE Jean Christophe  
JUILLARD Véronique

MURA William  
LE CREURER Arnaud  
REYNAUD Isabelle  
LAJUGIE Jean-Paul  
MANDIN Maël  
CONTOUT Carole  
TOBAILEM André  
BOUTANT Bruno  
NEIGE Henri  
COUDERC Sandra  
BUFORT Édith  
HERNANDO Marie-Claude  
GREEF Pascale

Paris 18ème Grandes-Carrières Sud  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise

#### Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau  
Paris 2ème bureau  
Paris 3ème bureau  
Paris 4ème bureau  
Paris 5ème bureau  
Paris 6ème bureau  
Paris 7ème bureau  
Paris 8ème bureau  
Paris 9ème bureau  
Paris 10ème bureau  
Paris 11ème bureau  
Paris 12ème bureau

#### Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare  
Saint Hyacinthe  
Saint Sulpice

#### Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre  
4ème brigade de vérification Paris Centre  
6ème brigade de vérification Paris Centre  
7ème brigade de vérification Paris Centre  
9ème brigade de vérification Paris Centre  
11ème brigade de vérification Paris Centre  
14ème brigade de vérification Paris Centre  
15ème brigade de vérification Paris Centre  
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre  
2ème brigade de vérification Paris Est  
3ème brigade de vérification Paris Est  
4ème brigade de vérification Paris Est  
5ème brigade de vérification Paris Est

SIMONOT Claire  
 DEVALS Philippe, p.i  
 GUINARD Matthieu  
 FRANZOI Daniel  
 CRIMIER Agnès  
 LEFORT-LEVEQUE Nathalie  
 MARILLER Serge  
 MARTICHON Brigitte  
 PERRIN Françoise  
 LATUS César  
 DEVALS Philippe  
 TORCK Florence  
 PAULHIAC Nicolas  
 VUGHT Christian  
 LAMBERT Didier  
 MATHON DIT RICHARD Florence  
 MESTRUDE Claire  
 ROUVROY Pascale  
 CHARTRAIN Daniel  
 CASTET Jean-Pierre  
 FRANCOIS Nathalie  
 FAVRE Bernard  
 ROSSI Frédérique  
 TARIDEC Gilles  
 BESNARD MANGIN Caroline  
 ROUSSET Philippe, p.i  
 CHIRON Carine  
 DE MONTELLA Alain  
 BERTHIER Lucile  
 BERTHIER Lucile, p.i  
 ---  
 MORGAND Jean-Michel  
 SALLES Agnès  
 MARTINI Isabelle  
 DUPERRIER Françoise  
 NIANG Chantal  
 JAULHAC Laurent  
 RAQUILLET-WAHNICH Nadine

7ème brigade de vérification Paris Est  
 Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est  
 1ère brigade de vérification Paris Nord  
 2ème brigade de vérification Paris Nord  
 5ème brigade de vérification Paris Nord  
 6ème brigade de vérification Paris Nord  
 7ème brigade de vérification Paris Nord  
 8ème brigade de vérification Paris Nord  
 9ème brigade de vérification Paris Nord  
 10ème brigade de vérification Paris Nord  
 1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord  
 2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord  
 1ère brigade de vérification Paris Ouest  
 5ème brigade de vérification Paris Ouest  
 6ème brigade de vérification Paris Ouest  
 8ème brigade de vérification Paris Ouest  
 9ème brigade de vérification Paris Ouest  
 10ème brigade de vérification Paris Ouest  
 12ème brigade de vérification Paris Ouest  
 1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest  
 2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest  
 1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest  
 2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest  
 3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest  
 2ème brigade de vérification Paris Sud  
 5ème brigade de vérification Paris Sud  
 6ème brigade de vérification Paris Sud  
 7ème brigade de vérification Paris Sud  
 1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud  
 Brigade Patrimoniale Paris Sud  
 ---  
**Pôles Contrôle Expertise**  
 Pôle contrôle expertise Paris 1er  
 Pôle contrôle expertise Paris 2ème  
 Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème  
 Pôle contrôle expertise Paris 5ème  
 Pôle contrôle expertise Paris 6ème  
 Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème  
 Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann

BONNIN Philippe  
LAGRENÉ Denis  
DUBOIS Frédéric  
POREYE Thérèse Marie  
LOUBIERE Annick  
BONNET Dominique  
BCISSON Sophie  
LANGE Christian  
HOURY Isabelle  
HOURY Isabelle, p.i.  
THORNARY Catherine  
RAY Laure  
DEPROST Sylvain  
SANANIKONE Ratsamy  
FAIJEAN Philippe  
VOCHELET Alain  
FOIN Christine

MEYRUEIX Marie  
DUCHENE Marc  
DEFORGE Christophe  
GOGUET Mireille  
FERRON Gaëlle  
ANNEQUIN Nicole  
CLOTEAU Valentine  
TRESARRIEU Elizabeth  
AUDRAS Cyril  
GRAVIERE Martine  
BRICHET Annie  
MADROLLE Nathalie  
BUFFIERE Christine

CRASPAIL Dominique

Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome

Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche

Pôle contrôle expertise Paris 9ème

Pôle contrôle expertise Paris 10ème

Pôle contrôle expertise Paris 11ème

Pôle contrôle expertise Paris 12ème

Pôle contrôle expertise Paris 13ème

Pôle contrôle expertise Paris 14ème

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine

Pôle contrôle expertise Paris 17ème Temes/Batignolles

Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes

Pôle contrôle expertise Paris 18ème

Pôle contrôle expertise Paris 19ème

Pôle contrôle expertise Paris 20ème

### **Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière**

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

**Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris**

**Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)**

<p>LEPAGE Serge DUNAS Eric ROMBAUT Fabienne</p> <p>PEDEUTOUR Nicole KAMINSKE Martial KAMINSKE Martial, p.i</p>	<p><b>Pôles de Recouvrement Spécialisé</b></p> <p>PRS - Parisien 1 PRS - Parisien 2 PRS DNVSF</p> <p><b>Centres des Impôts Fonciers</b></p> <p>CDIF 1 CDIF 2 CDIF SUD</p>	
--	---	--

La Cheffe de Cabinet



Muriel PETITJEAN

Administratrice des Finances publiques